



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 33488

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des propriétaires d'emprunts russes qui s'inquiètent à juste titre, des conditions et délais de leur indemnisation. Il souhaite savoir précisément d'ici à combien de temps le Gouvernement transmettra au parlement une proposition d'indemnisation des porteurs. Par ailleurs, il rappelle que la Russie s'est engagée à payer à la France 400 millions de dollars, soit environ 2,745 milliards de francs, pour l'indemnisation. Or dans une réponse à une question écrite de M. Christien Cuvilliez, le ministre vient d'indiquer que les versements opérés par la Russie au profit de la France s'élevaient, à ce jour, à environ 1 498,9 milliards de francs. Nous sommes donc loin du compte. Il est donc indispensable que les porteurs d'emprunts russes sachent dans quel délai la Russie soldera sa dette.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres dans une trésorerie publique afin que ceux-ci soient recensés. Le résultat du recensement de ces titres a été rendu public le 22 octobre dernier. Au total, plus de 316 000 porteurs ont fait recenser plus de 9,18 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 150 variétés différentes. La commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, vient d'achever l'étude des règles d'évaluation et des modalités d'indemnisation. Elle a remis son rapport au Premier ministre. Les règles d'indemnisation sont insérées dans le projet de loi de finances rectificative pour 1999 qui a été déposé auprès de la commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée nationale. Les déclarants dont les droits à indemnisation seront reconnus en application de la loi bénéficieront des intérêts versés par la Russie qui s'est engagée à payer à la France 400 millions de dollars. Les deux derniers versements de la Russie interviendront en février et août 2000. Ces sommes sont placées au sein de la trésorerie de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33488

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4641

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 64